

Après un semestre et une pause estivale mouvementés à l'Université de Neuchâtel et avant d'entreprendre une période importante avec de nombreux chantiers à l'horizon, notamment en ce qui concerne la loi sur l'Université, on ne peut qu'espérer une rentrée universitaire sereine et placée sous le signe de la reconstruction de l'image de l'Alma mater. Cependant, l'affaire du plagiat relatée par la presse dans les mois derniers laisse aux étudiants quelques doutes et interrogations. S'il est à déplorer qu'il ait fallu attendre que l'enquête interne aboutisse pour que le Conseil d'Etat ouvre une enquête administrative sur les soupçons de plagiat, accusation grave qui à notre sens nécessitait l'ouverture immédiate d'une telle enquête en parallèle, il est plus à craindre encore que tout ce temps investi aboutisse à une tache dans le dos.

Les résultats présentés par le Conseil d'Etat sont loin de satisfaire les questions et de dissiper les doutes des étudiants dans cette affaire. Si la notion de plagiat « par négligence » nous semble une belle parade doctrinale très théorique, elle ne saurait nous convaincre qu'il s'agit là d'un cas excusable qui ne nécessite pas de réelle sanction. Et même si une telle notion était totalement soutenable juridiquement, la Fédération des étudiants neuchâtois aimerait rappeler que l'Université s'est doté d'un guide à l'attention des étudiants qui explique de manière claire qu'il y a plagiat même lorsque l'omission de citer une source est involontaire (<http://www2.unine.ch/unine/page-22726.html>, p. 1).

La FEN rappelle également que la directive du Rectorat sur la procédure en cas de plagiat prévoit à son article 2 b), qu'en plus de l'échec de l'étudiant au travail en question, la sanction peut aller jusqu'au renvoi de celui-ci de l'institution (http://www2.unine.ch/files/content/sites/juridique/files/shared/documents/d_frau_de_plagiat.pdf).

Si la FEN espère de tout cœur que les autorités sauront très rapidement redorer le blason de l'Université, elle espère également qu'il ne sera pas fait deux poids deux mesures dans cette affaire et que la crédibilité de l'institution soit sauvée vis-à-vis du public et notamment vis-à-vis de tous les étudiants en train de rédiger des travaux dans le cadre de leur cursus.

Le comité de la FEN